

**SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMETN ECONOMIQUE**

**Pôles Régionaux d'Innovation  
et de Développement Economique Solidaire**

**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT  
POUR L'EMPLOI**

**LE GUIDE**

Région



**Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur  
Service initiatives économiques et développement des entreprises

**Hôtel de Région**

**27, place Jules Guesde - 13481 MARSEILLE Cedex 20**

**Tél : 04 91 57 50 63 - Télécopie : 04 88 10 76 63**

[PRIDES@regionpaca.fr](mailto:PRIDES@regionpaca.fr)

[www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)

# CONTRAT DE DEVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI

## 1 - CONTEXTE

### 1.1 – Les orientations régionales : du SRDE aux PRIDES

Le Schéma Régional de Développement Economique de Développement Economique a été approuvé par délibération du Conseil régional du 12 juin 2006. Comme suite à cette approbation et dans le cadre de l'expérimentation qui court jusqu'au 31 décembre 2009 la mise en œuvre du schéma a fait l'objet de plusieurs délibérations du Conseil régional.

Ces délibérations concernent les axes 1, 2 et 3 de la première orientation du schéma relative « au renforcement de nos entreprises pour développer l'emploi ».

Au titre de l'axe 1 « vers une économie de réseaux » le Conseil régional a approuvé :

- par délibération en date du 10 novembre 2006 l'appel à projets « **Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire** » (**PRIDES**) qui vise à rassembler les entreprises régionales d'un même champ d'activités qui sont intéressées par des démarches de coopération et de mise en réseau pour renforcer leur compétitivité.
- par délibération en date du 8 décembre 2006 la mise en place du **Contrat de Développement pour l'Emploi (CDE)** qui permet aux entreprises parties prenantes des PRIDES de bénéficier d'un prêt à taux nul sans garantie plafonné à 300 000 € remboursable sur 7 ans pour réaliser des investissements immatériels liés à l'innovation et à l'exportation qui s'inscrivent dans un plan de développement stratégique à trois ans créateur d'emplois. Ces entreprises pourront également bénéficier de subventions pour mener des actions de formation de leur personnel (au maximum 20 000 €) et pour réaliser des études et bénéficier et bénéficier d'actions de conseil liées au développement durable (au maximum 30 000 €).

Dans ce contexte de convergence vers les réseaux PRIDES de ses aides aux entreprises au titre de leur développement, la Région considère le **Contrat de Développement pour l'Emploi (CDE)** comme son outil privilégié pour accompagner la croissance des PME et TPE qui présentent un **programme stratégique de croissance** créateur d'emplois fondé notamment sur l'innovation et l'ouverture à l'international, intégrant formellement les enjeux des TIC, de la formation des salariés et du développement durable.

## **1.2 - Les cinq leviers de développement des entreprises**

### **L'innovation**

C'est un facteur clé de compétitivité qui permet aux entreprises de maintenir leurs avantages concurrentiels et d'assurer ainsi la qualité et la durabilité des emplois régionaux. C'est tout le champ de l'innovation qu'il convient de stimuler, et notamment, en sus des innovations de produits et des innovations de procédés, les nouveaux types d'organisation industrielle (innovation organisationnelle) et l'exploitation d'une nouvelle source de matières premières ou d'un nouveau débouché. Les projets seront appréciés au regard de leur opérationnalité : nouveaux produits, brevets, nouvelles activités, nouveaux marchés, nouveaux emplois notamment pour les ingénieurs formés dans les universités de la région.

### **L'ouverture à l'international**

En lien avec les démarches collectives des PRIDES en ce domaine et l'appel à projet spécifique Région / CRCI, l'objectif avec le volet international du CDE est de doubler en 5 ans le nombre d'entreprises exportatrices. Les études de marchés ciblées, la création d'un poste de cadre à l'export, la constitution d'un service export, de prospection, la création d'une structure à l'étranger ... participent de cette ouverture à l'international.

### **Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)**

Le lien entre TIC et compétitivité est réel dans l'accélération des réalisations et une meilleure qualité des services. Les TIC constituent également une source d'opportunités d'affaires notamment dans les domaines relatifs à :

- la mise en place d'extranet avec les sous-traitants qui permet de développer la co-ingénierie et de faciliter les transactions ;
- la dématérialisation des achats qui rationalise les processus commerciaux et ouvre la possibilité de recours à de nouveaux fournisseurs ;
- la gestion de la relation client qui permet d'accroître la fidélisation de la clientèle et débouche sur de nouvelles formes de commercialisation.

### **La formation des salariés**

Le taux de participation des entreprises à la formation continue des salariés est en moyenne aujourd'hui encore trop faible au regard des enjeux de renforcement des compétences des entreprises et de valorisation de leurs ressources humaines par le développement des qualifications professionnelles.

Tout projet de développement créateurs d'emplois doit pouvoir inclure, en particulier pour les entreprises de plus de 10 salariés, un volet d'interventions pluriannuelles structurées autour d'actions de formation professionnelle continue concrétisées dans le cadre du plan de formation notamment en lien avec les volets innovation, export et TIC du projet.

### **Le développement durable (la RSE)**

Le développement durable des entreprises, dans les volets social et environnemental, constitue un enjeu important d'un développement économique équilibré du territoire régional. Il constitue une finalité partagée par tous. Des actions de conseils des entreprises en la matière feront l'objet d'une aide régionale

### **1.3 - Le Contrat de Développement pour l'Emploi (CDE)**

Il permet aux entreprises parties prenantes des PRIDES de bénéficier de l'appui régional pendant trois ans pour réaliser leur projet stratégique de développement et pourra prendre la forme simultanément ou successivement :

- d'un prêt à taux zéro permettant de financer l'investissement immatériel peu couvert par les financements privés comme l'innovation, le besoin en fonds de roulement, la commercialisation notamment à l'export. Ce prêt n'a pas vocation à se substituer aux financements bancaires traditionnels mais à exercer sur eux un effet de levier.
- de subventions pour le cofinancement des volets formation des salariés et conseil en développement durable dans ses différentes acceptations environnementales, sociale et sociétale.

L'Entreprise, en contrepartie, s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour réaliser son projet d'entreprise.

Tous ces appuis sont accordés aux entreprises répondant aux critères déterminés par la Région dans les limites et conditions imposées par la législation nationale et européenne en matière d'aide directe aux entreprises, et selon les procédures définies pour chaque appui par le Conseil Régional.

Un suivi de l'état d'avancement du projet de l'entreprise est fait au moins une fois par an (et au plus tard dans les 18 mois de la signature) par les services de la Région pendant toute la durée du CDE afin de mesurer les objectifs atteints par rapport aux prévisions, notamment en matière d'emplois créés.

## **II - CONDITIONS D'OCTROI**

Les entreprises souhaitant bénéficier de ce dispositif d'intervention doivent transmettre à la Région un plan de développement sur trois ans, dans lequel :

- la stratégie de développement retenue est décrite et expliquée notamment au regard du positionnement concurrentiel et des leviers de développement actionnés : innovation, Recherche&Développement, export, utilisation des TIC
- sont précisés les objectifs en matière de création nette d'emplois en CDI (hors CNE et contrats aidés), d'augmentation du chiffre d'affaires (notamment à l'international) et de progression de l'effort de formation des salariés
- sont déclinées les actions ou les perspectives d'action en matière d'adéquation du plan de formation de l'entreprise au projet de développement et en matière de conseil à la mise en place de démarche développement durable.

Après examen du projet par un groupe d'experts, la Région propose à l'entreprise un Contrat de Développement pour l'Emploi pluriannuel dans lequel sont précisées les différentes aides (prêt, subventions), notamment en fonction des actions projetées.

Le Contrat de Développement pour l'Emploi et les aides mobilisées sont présentés au vote de la Commission permanente du Conseil Régional .

### **III - CRITERES D'ELIGIBILITE**

**Les entreprises doivent obligatoirement :**

- appartenir à un PRIDES labellisé, en voie de l'être ou s'engager à y participer,
- avoir leur siège social en Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- relever prioritairement d'une activité industrielle ou de service à l'industrie à contenu technique ou technologique,
- satisfaire à la définition européenne de la PME à savoir un effectif inférieur à 250 personnes et un chiffre d'affaires  $\leq$  à 50 M€ ou un total bilan  $\leq$  à 43 M€
- ne pas être contrôlées par des entreprises ne répondant pas à la condition précédente,
- être en règle vis à vis des obligations sociales et fiscales, ainsi que de celles relevant du Code du Travail,
- être financièrement saines,
- être créées depuis 3 ans ou présenter au moins 2 bilans.

Les projets fortement créateurs d'emplois et/ou ayant un fort impact économique local ou régional qui concernent des entreprises n'appartenant pas à un PRIDES pourront exceptionnellement être soutenus.

### **IV - NATURE DES APPUIS**

Les aides de la Région susceptibles d'être octroyées sont les suivantes :

#### **Prêt à taux zéro**

Il s'agit d'un prêt à taux zéro plafonné à 300 K€ remboursable sur 7 ans trimestriellement de façon linéaire et sans différé.

Le prêt doit intervenir en complément d'autres financements privés (banques, capital-risque, fonds propres ...) ou publics et pourra être complété par les autres collectivités en fonction de leurs propres dispositifs, l'objectif étant de boucler le plan de financement du projet de l'entreprise.

Les dépenses immatérielles éligibles qui composent l'assiette du prêt s'étalent sur 3 ans maximum et sont constituées principalement des coûts internes et externes liés :

- au processus d'innovation (frais de R&D, de brevet, d'acquisition de technologie, de lancement industriel et commercial ...)
- à l'intégration des Technologies de l'information et de la communication (TIC)
- au développement à l'international (études de marchés, frais de constitution d'un service export, de prospection, de création d'une structure à l'étranger ...)

En outre, les investissements matériels liés à des actions concourant au développement durable de l'entreprise (volet environnemental, prévention-sécurité, etc) peuvent, le cas échéant, entrer dans l'assiette des dépenses éligibles.

Le déblocage des fonds se fait pour moitié à la signature du contrat de prêt et pour moitié sur justification du paiement de 50% des dépenses éligibles dans un délai maximal de 18 mois à compter de la signature, et après examen du niveau de réalisation des objectifs en matière de création d'emplois.

## **Subventions**

### **Développement durable (aide au conseil)**

Le recours des entreprises à des conseils extérieurs en matière d'études, d'étude-action, de diagnostic, d'audit et de préconisations stratégiques constitue une source d'amélioration de leur performance et de maîtrise de leur croissance au regard des exigences du développement durable dans ses volets social et environnemental.

Au titre du volet social, l'aide au conseil portera notamment sur l'amélioration de la gestion des ressources humaines (conditions de travail, égalité professionnelle, diversité...) et sur une meilleure utilisation des outils relevant de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et susceptible de déboucher en particulier sur le développement du plan de formation de l'entreprise.

Au titre du volet environnemental, l'aide au conseil pourra porter par exemple sur la mise en œuvre de démarche de management environnemental selon la norme ISO 14001 (ou par étape), de mise en place d'un système de gestion des risques professionnels selon le référentiel OHSAS 18001, d'action d'accompagnement à l'éco conception, au traitement des déchets.....

L'aide de la Région consiste en une subvention à hauteur maximum de 50 % du coût hors taxes de la prestation du conseil extérieur hors frais plafonnée à 30 000 €. Le taux peut être porté à 80 % dans le cas d'un coût de la prestation inférieure à 5 000 €.

### **Formation des salariés**

Un des volets du plan stratégique de développement comprendra une analyse de la situation de l'entreprise au regard de l'adéquation entre les compétences et les qualifications professionnelles des ressources humaines, et le projet de développement de l'entreprise, ainsi que l'identification éventuelle des problèmes à traiter en terme de formation continue des salariés de l'entreprise et de ceux à recruter. Un bref état de lieux en la matière sera fait.

Le plan stratégique de développement pourra comprendre dès lors un engagement pluriannuel de l'entreprise à augmenter son effort de formation en direction des salariés de l'entreprise au titre du plan de formation, qui constitue une part variable, selon le nombre de salariés, de sa contribution au développement de la formation professionnelle (entre 0,15 % et 0,9 % au minimum de la masse salariale brute annuelle).

Dans le cas des entreprises de plus de 10 salariés sollicitant un prêt au développement, cet engagement à augmenter (au-delà du volume correspondant à la moyenne des trois années précédentes) son effort de formation doit se traduire dans le plan de formation pluriannuel, concerté avec les instances représentatives du personnel. Il sera communiqué au plus tôt à la Région, assorti le cas échéant d'une demande de cofinancement dans le cas où les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés éventuellement concernés et sollicités ne prendraient pas en charge le financement de tout ou partie des actions constitutives de l'augmentation du plan de formation.

La Région peut cofinancer chaque année jusqu'à 50 % (plafonné à 20 000 €) de l'effort supplémentaire ainsi consenti à ce titre par l'entreprise, les dépenses éligibles étant les dépenses externes en direction d'organismes de formation prioritairement choisis dans la région.

# CONTRAT DE DEVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI

## COMMENT PRESENTER SON PROJET D'ENTREPRISE ? PROPOSITION DE SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESENTATION

### I Résumé opérationnel

### II L'Entreprise

#### **1 Généralités sur l'entreprise :**

Historique, capital, créateurs, organisation interne, moyens d'exploitation

#### **2 L'offre de produits et services :**

Nature de l'offre, stade de développement du projet, technologies utilisées, brevets, marques

#### **3 Marché - Environnement concurrentiel :**

Nature du marché, clientèle, concurrence

### III - Le Projet stratégique de développement

#### **1 Axes stratégiques :**

Ambition et motivation, principales orientations stratégiques, objectifs fixés (calendrier de réalisation, parts de marché, chiffres d'affaires, rentabilité)

#### **2 Politique d'innovation :**

Programme de R&D et de développement technologique, produits et procédés innovants

#### **3 Développement international**

Marchés ciblés, zones géographiques, moyens de prospection, distribution

#### **4 Autres aspects**

Production/sous-traitance, plan marketing, partenariats, politique d'achat, assurance qualité

#### **5 Actions dans le domaine de l'environnement et du développement durable**

Démarches de certification, éco-conception, achats équitables

#### **6 Management - Ressources humaines – Formation**

Mode de management, initiatives en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, stratégie pluriannuelle de développement de la formation des salariés (plan de formation...)

#### **7 Moyens à mettre en œuvre**

Matériels, locaux, investissements immatériels, recrutements

#### **8 Eléments financiers**

Synthèse des besoins, comptes de résultats prévisionnels et plan de financement sur 3 ans

## Annexes :

- K Bis, Statuts de la société, liste des aides publiques obtenues ou en cours
- Deux dernières liasses fiscales: bilans, comptes de résultats et annexes (imprimés fiscaux)
- Formation :
  - copie des trois dernières déclaration annuelle n° 2483 ou 2486 ou si moins de 10 salariés
  - nom et coordonnées des OPCA concernés par les versements de l'entreprise
- Emploi :
  - copie de la dernière Déclaration Annuelle de Données Sociale (DADS), formulaire Etablissement
  - Attestation de respect des dispositions du code du travail relative à la responsabilité de l'employeur d'organiser l'élection des instances représentatives du personnel (Transmission du PV de carence le cas échéant) – Cf article L 421 et suivants et L 431 et suivants).
- Quelques références: revue de presse, brochures commerciales, documentation de l'entreprise

Le dossier, accompagné d'une lettre de demande adressée à Monsieur le Président du Conseil Régional Provence - Alpes - Côte d'Azur, est à établir en 6 exemplaires complets originaux reliés, et un exemplaire reproductible (non relié, pages numérotées et non perforées), ainsi qu'un exemplaire numérisé (si possible).

# CONTRAT DE DEVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI

## IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

**RAISON SOCIALE (K BIS) :** ..... **DATE DE CREATION :** .....

**ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :** .....  
 ..... Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : ..... Web : .....

**ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT (si distinct du siège social) :** .....

**N° SIRET** ..... **N° URSSAF :** ..... **CODE NAF :** .....

**FORME JURIDIQUE :** ..... **DIRIGEANT :** ..... **CAPITAL :** ..... €

détenu par : ..... à : ..... % : ..... % ..... à : ..... %  
 ..... à : ..... % : ..... % ..... à : ..... %

SI L'ENTREPRISE EST OU APPARTIENT A UN GROUPE, NOM DU GROUPE : .....

EFFECTIF CONSOLIDE : ..... pers **CA CONSOLIDE :** ..... €

**ACTIVITE PRINCIPALE :** .....

**AUTRES ACTIVITES :** .....

## ELEMENTS FINANCIERS

Les références entre parenthèses correspondent à celle des imprimés fiscaux 2050 et suivants

Exprimés en K€	Exercices réalisés			En cours	Prévisionnels		
	N - 3	N - 2	N - 1	200.	N + 1	N + 2	N + 3
Chiffre d'affaires net total (2052 FL)							
Chiffre d'affaires export (2052 FK)							
Valeur ajoutée (FL+FM+FN-FS-FT-FU-FV-FW)							
Frais de personnel (2052 FY+FZ)							
Amortissements (2052 GA)							
Frais financiers (2052 GR)							
Résultat courant avant impôts (2052 GW)							
Résultat net après impôts (2053 HN)							
Capacité d'autofinancement (HN+GA+HG-HC-HB+HF)							
Investissements en immobilisation (2054 OJ)							
Capitaux propres (2051 DL)							
Total de bilan (2051 EE)							
Effectifs (2058 YP)							

## ELEMENTS SOCIAUX PLURIANNUELS

Les références entre parenthèses correspondent à celle d' imprimés fiscaux et sociaux (DADS) <sup>1</sup>

	Exercices réalisés			En cours	Prévisionnels		
	N - 3	N - 2	N - 1	200.	N + 1	N + 2	N + 3
<b>6 -Formulaire DADS Etablissement)</b> <b>Effectifs au dernier jour de l'année</b>							
<b>Dont type de contrat de travail :</b> <i>(6 – Formulaire DADS Salarié)</i> <div style="margin-left: 40px;">           Nombre de CDI  <i>(code 01 DADS Salarié)</i>            Nombre de CDD  <i>(code 02 DADS Salarié)</i>            Nombre d'apprentis  <i>(code 03 + 04 DADS Salarié)</i>            Nombre de CNE  <i>(code 23 DADS Salarié)</i> </div>							
<b>Code Emploi - (PCS – ESE 2003)</b> <i>(11 - Form. DADS Salarié)</i> <div style="margin-left: 40px;">           1 - Artisans commerçants et chefs d'entrep            2 – Cadres et prof. Intellec. Supérieures            3- Professions intermédiaires            4 - Employés            5 - ouvrier         </div>							
<b>Participation au développement de la formation professionnelle</b> <b>Formulaire fiscal 24 83</b> <div style="margin-left: 40px;">           Montant de la participation (Ligne F11)            Montant des dépenses effectivement consenties (Ligne F12 )         </div>							

(1) Concernant la source DADS, les informations demandées seront obtenues soit à partir du formulaire établissement, soit en comptabilisant les réponses indiquées sur chacun des formulaires salariés

## ENGAGEMENT DE LA SOCIETE

<b>Année en cours</b>	<b>Projet de développement</b>	<b>N+1</b>	<b>N+2</b>	<b>N+3</b>
<b>Effectif : (CDI hors CNE)</b>	<b>Création d'emplois ⇨ (CDI hors CNE)</b>			
	<b>⇨ Chiffres d'affaires nets ⇨ en K€</b>			
	<b>⇨ % Export/C.A. ⇨</b>			
	<b>Montant des investissements Immatériels - en K€</b>			
	<b>% MSBA annuelle consacrée au développement de la formation</b>			

A

Le

Signature & Cachet

# **PROJET D'ENTREPRISE**

**Synthèse du projet**

**Actions liées à l'innovation**

**Actions en matière de développement à l'international**

**Initiatives pour favoriser l'intégration des TIC**

**Effort supplémentaire en matière de formation des hommes et initiatives en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**

**Actions en matière d'environnement et de développement durable**

A

Le

Signature & Cachet